



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 octobre 2024 à 19 heures 00 minutes
à la Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, M. COLLIGNON DANIEL, M. FLABAT PATRICK, M. MOMPEURT Bruno, M. ORDITZ Jackie, Mme SCHNEIDER AGNES, Mme VIBERT Aline

Procuration(s) :

M. BIEHLER Josselin donne pouvoir à M. CHENOT TONY

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BIEHLER Josselin

Secrétaire de séance : M. CHENOT TONY

Président de séance : M. CHENOT TONY

Procès-Verbal transmis au contrôle de légalité le 31 octobre 2024

20241028 01 Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire a décidé de provoquer une séance extraordinaire du Conseil Municipal ce qui doit être une procédure exceptionnelle qui doit être justifiée. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée au moins 3 jours francs avant celui de la réunion. Ce délai peut être ramené à un jour franc selon l'urgence de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'en cas de convocation d'un Conseil Municipal extraordinaire, le Maire doit, en ouverture de séance, rendre compte de l'urgence de délibérer sur l'ordre annoncé.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Comme mentionné dans la convocation, le sujet est la déclaration du nombre de kms de voies de la commune de Royaumeix (voies à reclasser dans le domaine public, tableau de classement des voies).

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la tenue de la séance.

Monsieur le Maire souligne que s'agissant d'une séance extraordinaire, aucun autre sujet y sera traité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHENOT Tony a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du 19/09/2024

Approuvé à l'unanimité.

20241028 02 - Voies à reclasser dans le domaine public

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ;
Qu'il y a lieu de mettre à jour le classement des voies communales ;

Qu'il y a lieu de considérer l'arrêté de dissolution de l'association foncière de Royaumeix du 16/10/2018 (annexe 3), précisant que l'ensemble des propriétés sont transférées à la commune de Royaumeix qui en assurera l'entretien.

Qu'en conséquence de la loi 3DS visant à profondément définir et préciser les voies, biens publics et privés, lieux dits ;

Il y a lieu de détailler et recenser l'ensemble des voies communales ouvertes au public.

Détails des voies communales de droits publics :

- Tableau de classement des voies communales publiques : Annexe 1
- Tableau de classement des VC : Places publiques : Annexe 2
- Arrêté préfectoral portant dissolution d'office de l'Association Foncière de remembrement dans la commune de Royaumeix : Annexe 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre :

- **précise** que le classement des Voies Communales ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique ;
- **demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales conformément aux annexes 1 et 2 et**, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;
- **autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, M. COLLIGNON DANIEL, M. FLABAT PATRICK, M. ORDITZ Jackie, Mme SCHNEIDER AGNES, Mme VIBERT Aline, M. BIEHLER Josselin (représenté par M. CHENOT TONY)

Contre : M. MOMPEURT Bruno

Abstention :

20241028 03 - Tableau de classement des voies

Suite à la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2024 demandant la MAJ du tableau de classement des voies communales de Royaumeix,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre :

- L'actualisation du tableau de classement des voies (**annexé à la présente délibération**) ;
- Le Tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
Ancien linéaire : 4 938 ml
Voies confirmées et ou ajoutées : Annexes 1 et 2
Arrêté préfectoral portant dissolution d'office de l'Association Foncière de remembrement dans la commune de Royaumeix : Annexe 3
Nouveau linéaire : 37 188 ml

- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 37 188 ml de voies publiques ;
- Autorise le Maire à le signer.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, M. COLLIGNON DANIEL, M. FLABAT PATRICK, M. ORDITZ Jackie, Mme SCHNEIDER AGNES, Mme VIBERT Aline, M. BIEHLER Josselin (représenté par M. CHENOT TONY)

Contre : M. MOMPEURT Bruno

Abstention :

Plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20h05.

Le Secrétaire de séance,
Tony CHENOT

Fait à ROYAUMEIX
Le Maire,
Tony CHENOT

